



HAL
open science

Le Parti communiste n'a pas pris le pouvoir : sur le désengagement d'André Berthon

Sophie Cœuré

► **To cite this version:**

Sophie Cœuré. Le Parti communiste n'a pas pris le pouvoir : sur le désengagement d'André Berthon. La politique et la guerre Pour comprendre le XXe siècle européen. Hommage à Jean-Jacques Becker, Agnès Viénot - Noésis, pp.551-567, 2002. halshs-02011818

HAL Id: halshs-02011818

<https://shs.hal.science/halshs-02011818>

Submitted on 8 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA POLITIQUE ET LA GUERRE

POUR COMPRENDRE LE XX^e SIÈCLE EUROPÉEN

HOMMAGE À JEAN-JACQUES BECKER

SOUS LA DIRECTION DE :

STÉPHANE AUDOIN-ROUZEAU, ANNETTE BECKER,
SOPHIE CŒURÉ, VINCENT DUCLERT, FRÉDÉRIC MONIER

COMITÉ D'HONNEUR :

Maurice Agulhon, Henriette Asséo, Jean-Pierre Azéma, Serge Berstein,
Pierre Cabanes, Général Jean Delmas, Étienne Fouilloux,
Patrick Fridenson, André Kaspi, Gerd Krumeich, Marc Lazar,
Philippe Levillain, Françoise Mayeur, Jean-Marie Mayeur, Marc Michel,
Michelle Perrot, Antoine Prost, Madeleine Rebérioux,
René Rémond, Alexandre Réviakine, Jean-Pierre Rioux, Giorgio Rochat,
Henry Rousso, Jean-François Sirinelli, Jean Stengers, Hubert Tison,
Jay Winter, Annette Wiewiorka.

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE SOUTIEN DE :

l'Historial de la Grande Guerre, de l'Institut universitaire de France,
du Conseil scientifique de l'université de Paris X-Nanterre,
du Centre d'histoire des Sociétés contemporaines
(Université Paris X-Nanterre), de la Société d'Études jauresiennes
et du Centre de recherches historiques (CNRS-EHESS)

© Éditions Agnès Viénot • Noesis, septembre 2002.

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Éditions Agnès Viénot • Noesis
11 rue Jean-de-Beauvais, Paris V^e
editions-noesis@wanadoo.fr

LE PARTI COMMUNISTE N'A PAS PRIS LE POUVOIR : SUR LE DÉSENGAGEMENT D'ANDRÉ BERTHON

On se plaît à le dire depuis la fin du XX^e siècle : les « ex » du communisme ont fini par constituer le plus grand parti de France, parti dont la diversité serait à la mesure des évolutions connues par le Parti lui-même, dans sa double composante française et internationale. En parallèle, sinon en conséquence du repli électoral et partisan du PCF, la recherche en histoire et en sociologie politiques s'attache désormais plus volontiers aux exclus et aux marges du communisme, après avoir surtout décrypté les phénomènes d'implantation massive, de foi homogène, d'engagements militants. Le hasard de la lecture d'un épais dossier ayant appartenu au député et avocat André Berthon, né en 1888, mort en 1962, communiste du congrès de Tours à l'aube des années 30, nous permettra ici d'explorer les terrains moins fréquentés de l'histoire du désengagement communiste.

Peut-on sortir du Parti communiste ?

Le cas Berthon : un itinéraire, ses sources et ses échos

André Berthon est l'un des nombreux hommes politiques de la III^e République dont la carrière, d'importance nationale sans être tout à fait de premier plan, fut interrompue par la Seconde Guerre mondiale. Ses apparitions dans l'historiographie de l'entre-deux-guerres donnent à lire l'itinéraire d'un avocat aisé né en Gironde, précocement connu pour son rôle dans le procès de la « Bande à Bonnot », puis menant avec succès le double mandat de député

parisien et de conseiller général de Saint-Tropez. Membre du Parti socialiste unifié avant guerre, élu socialiste de la Seine en 1919, il soutint la motion Longuet au congrès de Tours, avant de rejoindre le groupe communiste à l'Assemblée. Après deux réélections en 1924 et 1928, il n'obtint pas l'investiture de la SFIC pour les législatives de 1932 et, adhérant pendant la brève existence de celui-ci au Parti d'unité prolétarienne dissident du PC, il conserva son mandat régional jusqu'en 1940 mais se présenta sans succès contre André Marty dans le XIII^e arrondissement de Paris aux législatives de 1936. En 1943 et 1944, il fit partie des conseillers municipaux de Paris nommés par le ministre de l'Intérieur et les autorités d'Occupation. Libéré après quelques mois de prison à la Libération, il se rapprocha de Paul Faure sans occuper de mandat électif sous la IV^e et la V^e République¹. Ainsi se déroule le fil d'une vie politique marquée par l'héritage du « jeu parlementaire nécessaire et indispensable », qu'André Berthon défendait dans son unique intervention au congrès de Tours, le 26 décembre 1920, inaugurant ainsi à sa manière son entrée dans le mouvement communiste². S'il passa au travers des débuts de la « bolchevisation » du Parti et de la première vague de départs de 1923, il n'est guère surprenant de le voir, comme beaucoup de ces communistes gestionnaires formés par le socialisme d'avant-guerre, et non par la discipline d'un parti de type nouveau, quitter le communisme alors que se durcissait la ligne révolutionnaire, que s'engageait la lutte contre les « tendances droitières » et qu'apparaissait un processus de contrôle des cadres par le Komintern³.

André Berthon n'ayant pas laissé de mémoires ni suscité d'enquête biographique, nous n'avons guère d'éléments sociologiques ou personnels pour rendre compte du choix du communisme en 1920 par ce jeune notable socialiste. Mais, quelques années après sa disparition, deux enveloppes furent mises en vente au marché aux puces de Saint-Ouen. Le vendeur comme l'acquéreur bibliophile n'y voyaient qu'un ensemble de documents concernant

1. Cf. notices in Jean Maitron (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, Éditions ouvrières, t. 19 (par J. Maitron et Cl. Pennefier); Gaston Monnerville (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, PUF, 1962 (notice non signée) et Henry Coston, *Dictionnaire de la Politique française*, Publications Henry Coston, 1967. Merci pour leur aide à Liora Israël et à Sharon Elbaz, auteur d'une thèse en cours sur les avocats et l'anticolonialisme, pour son aide précieuse sur certains points biographiques. Je rends enfin hommage à la mémoire de Maurice Magnien qui m'offrit ces archives, actuellement en attente d'un dépôt ou d'une restitution à la famille d'André Berthon.

2. J. Charles, J. Girault et alii, *Le congrès de Tours*, Éditions sociales, 1980, p. 283 (A. Berthon intervient pour défendre le radical Théodore Steeg, ministre de l'Intérieur, attaqué par Léon Daudet) et notice biographique non signée.

3. Cf. Michel Dreyfus, *PCF, crises et dissidences de 1920 à nos jours*, Bruxelles, Complexe, coll. « Questions au XX^e siècle », 1989.

les deux guerres mondiales : il s'agissait en réalité de correspondances, de notes, de documents et de coupures de journaux ayant appartenu à André Berthon entre 1921 et 1944 et concernant certaines affaires professionnelles, mais aussi l'épisode douloureux de sa vie publique qu'avait été son arrestation en 1944 et son implication dans la disparition de Gabriel Péri. Ainsi, rien d'intime mais beaucoup de personnel : une archive bien particulière, qui formait en elle-même un minuscule fonds dont les principes de constitution ou de tri demeuraient inconnus. On imaginait ces papiers rangés dans quelque tiroir du 242 boulevard Saint-Germain où, après le 72 boulevard Saint-Michel, l'avocat avait installé, comme beaucoup de ses confrères, son domicile avec son bureau ; peut-être perquisitionnés et dispersés en 1944, peut-être éparpillés après la disparition de leur propriétaire. Cette centaine de feuillets, qui ne sauraient certes apporter en bonne méthode historique, qu'une information bien impressionniste, font singulièrement écho aux grands événements du XX^e siècle que Jean-Jacques Becker a contribué à faire connaître et comprendre au fil des travaux qu'il a menés ou dirigés : le « carnet B », la Grande Guerre, le communisme français, le colonialisme... Ils permettent, tout en précisant notablement l'itinéraire d'un des pionniers du communisme parlementaire français, de poser une question qui prend sens, des années 1920 aux années 2000, pour des dizaines de milliers de Français, et porte sur la place particulière du communisme dans une existence publique et privée par rapport à d'autres engagements politiques, et tout particulièrement sur les deux moments de l'entrée et de la sortie du Parti.

Comprendre le désengagement

C'est surtout ce dernier point que l'itinéraire d'André Berthon peut permettre d'approcher. L'histoire du communisme français a, en effet, été longtemps travaillée comme un projet politique global, découpée en phases idéologiques et tactiques et scandée par des vagues d'adhésions et de départs. Le Parti lui-même a d'abord été analysé en termes d'organisation, notamment dans son rapport au centre moscovite, débattu de longue date et progressivement éclairci par les archives du Komintern. Si les études sociologiques des cadres et des simples militants dans leur implantation régionale ou nationale et les recherches portant sur les processus de contrôle des discours et des pratiques ont contribué à enrichir le tableau institutionnel, elles n'ont pas complètement empêché que les années stalinienne du communisme français deviennent une période de référence à la fois archivistique et historiographique, vues comme l'aboutissement d'un projet de conquête engagé dès 1917, puis très lentement dissous après la mort de Staline. C'est pour toutes ces raisons que l'engagement

dans le Parti a été souvent analysé, et largement présenté par les acteurs eux-mêmes au travers des récits de vie rendus publics, comme l'entrée dans une « contre-société », une appartenance totale, qu'elle soit soumission ou foi, avec laquelle la rupture ne pouvait être que brutale et douloureuse, ouvrant une plaie jamais vraiment refermée⁴.

Or le cas d'André Berthon ne peut guère s'inscrire dans cet ensemble de départs éclatants et de violentes exclusions. S'il passa en communisme la dizaine d'années incontestablement la plus active et la plus visible de son existence publique, son apport à la construction du communisme français comme organisation fut plutôt mince : nulle responsabilité dirigeante, nationale ou locale, nul voyage à Moscou, nul rôle au sein de l'Internationale communiste à l'exception de son appartenance de quelques années au comité exécutif du Secours rouge international. Son entrée à la SFIC n'influença guère, on le verra, ni un mode d'expression qui demeura classiquement parlementaire ou judiciaire, ni un mode d'action largement appuyé sur une logique de réseau et d'amitiés, notamment celle qui le lia à Pierre Laval. Berthon ne fit pas partie de ces dissidents intérieurs dont les réticences s'exprimèrent dans les replis de l'organisation et préparèrent parfois un départ plus discret⁵. Il n'intervint pas dans les grands débats déchirant le Parti au moment des changements d'orientation d'une « ligne » fidèlement relayée jusqu'à son exclusion, qu'il présenta d'ailleurs comme un départ. « Je me séparai du Parti communiste en 1931 », écrit André Berthon dans une longue note autobiographique rédigée en 1944, employant dans un second document le terme de « rupture⁶ ». Les termes sont importants, de même que la date choisie, car l'auteur fait ostensiblement de son éloignement un préalable à sa non-investiture aux législatives de 1932, donc un choix personnel et non une conséquence d'une mise à l'écart par l'organisation. Nous reviendrons sur la manière dont l'ancien député de la Seine revisita en 1944 son passé : si la rupture fut apparemment indolore et ne fut suivie d'aucun anticommunisme manifeste, son appartenance à la SFIC resurgit en effet à la Libération et détermina largement son sort politique. Il n'était pas

si simple de sortir d'un communisme qui, en vingt-cinq années d'existence, de purges et de procès intérieurs ou publics, avait su construire la figure du traître. Ainsi, la carrière militante d'André Berthon peut être approchée comme un processus relié à des enjeux personnels et professionnels tout autant qu'idéologiques, et à l'étude duquel le départ du Parti communiste ne met pas un terme brutal⁷.

Dedans : le mandat, la fonction, le Parti

« L'assassinat administratif » du lieutenant Herduin, fusillé de la Grande Guerre

André Berthon avait commencé dès avant 1914 une carrière d'avocat politique, défendant notamment les syndicalistes et gagnant ainsi la réputation d'un homme assez engagé auprès du mouvement ouvrier, sans cependant en être un cadre, pour être inscrit dans le « Carnet B⁸ ». En 1921, il plaida aux côtés de Pierre Laval pour défendre la CGT menacée de dissolution, mais c'est surtout l'affaire des lieutenants Herduin et Milan, fusillés à Fleury près de Verdun le 11 juin 1916, qui inaugura avec éclat une période d'intense activité, partagée entre l'Assemblée nationale et les prétoires, et structurée par les priorités communistes de la décennie, notamment les deux axes majeurs qu'étaient le pacifisme et l'anticolonialisme. La SFIC n'avait pas été à l'initiative des campagnes de réhabilitation des fusillés pour désertion ou mutinerie. Elle avait participé au mouvement par lequel les familles contournaient le refus de l'État de faire suite à leurs requêtes, en faisant appel au mouvement associatif (anciens combattants, Ligue des Droits de l'Homme) ou aux partis politiques⁹. Les papiers de Berthon ne donnent pas la clé initiale du recours que fit à lui la « veuve Herduin », sur un dossier auquel il semblait naturel qu'il s'intéressât, pour avoir été notamment membre du cabinet du ministre de la Guerre en 1917. Elles font cependant comprendre comment l'avocat sut construire une cause en mêlant étroitement la défense de la famille du lieutenant disparu, l'intérêt du Parti communiste et sa propre carrière politique.

7. Pour une réflexion novatrice sur le désengagement, cf. *Revue française de sciences politiques*, 51-52, février-avril 2001, dossier « Devenirs militants », notamment introduction par Nonna Mayer et Olivier Fillieule et « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel » par Olivier Fillieule.

8. Jean-Jacques Becker, *Le carnet B. Les pouvoirs publics et l'antimilitarisme avant la guerre de 1914*, Klincksieck, 1973. Fred Kupferman, *Laval*, Baland, 1987. Jean-Paul Cointet, *Pierre Laval*, Fayard, 1993, p. 33 sur l'inscription au Carnet B évoquée par Louis Malvy en 1932.

4. Cf. notamment les travaux d'Annie Kriegel, Bernard Pudal, Marc Lazar, Marie-Claire Lavabre, Frédérique Matonti et, parmi beaucoup d'autres, les récits recueillis par Mosco et Agnès Gaudu, *Mémoires d'Ex. Le PCF de 1920 à 1989*, Ramsay, 1991. Pour une analyse récente d'un départ du PCF comme « déchirement » et « effondrement », cf. Lucien Hérard, *Du syndicaliste enseignant au médiateur culturel. L'engagement à l'échelle d'une vie*, Dijon, Les Cahiers d'Adiamos, 2, 2000, notamment Jean Vigreux, « Lucien Hérard, un ex parmi d'autres », pp. 97-110.

5. Cf. Journée d'études « Marges et replis dans la gauche française : l'apport des itinéraires militants », Paris, CNRS-Université Paris I, 21 novembre 2000.

6. Archives André Berthon (ci-après AB), « Mémoire déposé par Monsieur André Berthon, avocat à la Cour, ancien député de Paris », 7-X-1944, 8 p. dact. et « Note concernant l'affaire Péri », 3 p. dact., sans date.

Dès 1917, la veuve du fusillé avait entamé des démarches auprès des autorités militaires et des anciens compagnons de combat de son époux pour connaître les circonstances de la mort, obtenir un pécule et une pension obtenus en 1920, puis une réhabilitation. Au printemps 1921, lors de la discussion de la loi d'amnistie qui offrait aux condamnés, aux familles ou au ministère de la Justice la possibilité d'un recours pour les affaires jugées en Conseil de guerre, André Berthon porta l'affaire Herduin sur les bancs de la Chambre des députés en déposant un amendement étendant cette saisine à « toute juridiction militaire improvisée ou irrégulièrement constituée » : Herduin avait en effet été exécuté sans jugement, ce qui empêchait toute réhabilitation. L'amendement fut repoussé à la demande du ministre de la Guerre, Barthou. Il en fut de même, le 23 juin 1921, d'une demande d'interpellation du gouvernement par Berthon « sur l'impunité dont jouissent le colonel Bernard et le général Boyer, convaincus d'assassinat sur les personnes des lieutenants Herduin et Milan ». Berthon réaffirmait alors à la Chambre agir « en homme politique », sans poursuivre toutefois de « but politique » pour cette affaire, portée au niveau de l'opinion publique par une série d'articles dans *Le Progrès civique*. Il se défendait d'être l'avocat de Madame Herduin, qui avait déposé en octobre 1920 une plainte sans suite contre le colonel Bernard. Il allait pourtant faire entrer l'affaire dans le champ judiciaire, car le 24 juin 1921, le quotidien *La Presse* publiait sous la plume de Jean Kolb, témoin de l'exécution, un article affirmant « l'abandon de poste » par le fusillé, qui l'aurait reconnu devant le peloton, rachetant ainsi sa faute¹⁰. Maître Berthon et maître Alphonse Bombin devinrent alors les avocats de la partie civile, Fernande Herduin et son fils Luc, qui gagnèrent le 22 octobre 1921 leur procès en diffamation. Cinq années plus tard, Herduin et Milan furent réhabilités, et Berthon recevait un faire-part pour un nouvel enterrement du lieutenant « mort pour la France », mention qui avait été rayée de l'acte de décès en septembre 1916. La veuve laissait à l'avocat ce dernier document, avec tout un dossier de témoignages et de courriers administratifs à l'exception de la dernière lettre du condamné : le travail de deuil avait sans doute commencé son œuvre¹¹.

9. Nicolas Offenstadt, *Les fusillés de la Grande Guerre et la mémoire collective (1914-1999)*, Odile Jacob, 1999.

10. Archives AB, *Le Progrès civique*, 28 août, 11 septembre 1920, « un tragique abus d'autorité » 2 juillet 1921, « le crime de Fleury est établi ». *Journal officiel*. Chambre des députés, 24 avril et 24 juin 1921. *La Presse*, 23 juin 1921 « Une affaire à éclaircir, les fusillés de Fleury étaient-ils coupables ? » ; 24 juin 1921, « Les fusillés de Fleury. Comment sont morts Herduin et Milan », 27 juin 1921, « L'interpellation Berthon. Les fusillés du bois de Fleury ».

11. Faire-part in Archives AB. Sur les différentes modalités du deuil, cf. Stéphane Audoin-Rouzeau, *Cinq deuils de guerre*, éditions Noesis, 2001.

C'est sur son *Rapport sur le mystère de l'exécution du lieutenant Herduin commandant la 17^e compagnie du 347^e RI* qu'André Berthon s'appuyait pour ses actions judiciaires et parlementaires¹². La narration de l'affaire semble limpide : bombardés, coupés des autres divisions dans « l'enfer de Thieumont », les lieutenants donnent le 8 juin 1916 ordre de repli sur Verdun pour éviter l'encerclement et la capture des débris de la compagnie, et cantonnent avec une parfaite bonne conscience dont témoigne une lettre d'Herduin à son épouse. Accusés d'abandon de poste, ils affirment qu'un commandant les a relevés, mais, ne pouvant produire des preuves écrites, ils sont fusillés sommairement sans avoir pu s'expliquer, comme l'imposait pourtant la loi, devant un Conseil de guerre. Le 11 juin 1916, Herduin commandait lui-même sa propre exécution. La rhétorique efficace de Berthon, qui serait reprise dans le procès contre *La Presse*, amenait les conclusions : l'innocence du lieutenant, la faute des « généraux assassins », la demande de justice et de réparations afin que « le gouvernement soit contraint à rendre à la mémoire du sous-lieutenant Herduin tout l'honneur indignement ravi et à sa famille toute la justice ». Les papiers conservés par l'avocat donnent un aperçu de son soigneux travail d'enquête, de rassemblement de l'ensemble des pièces administratives disponibles, puis de tri. C'est ainsi qu'il récupéra les témoignages concernant les circonstances du drame et adressés dès juillet 1916 à Fernande Herduin, puis à la Ligue des Droits de l'Homme et à lui-même comme avocat ou comme député, une fois l'affaire devenue publique. Une minorité de ces lettres n'était pas favorable au fusillé, prudemment évasives par peur affichée de la censure ou franchement hostiles (« les défaillances de ces deux officiers ont eu des conséquences désastreuses [...] mon témoignage ne peut être que nettement défavorable à la cause que vous défendez ») : leur auteur allait soit être ignoré par l'avocat, soit sollicité de nouveau. Ce fut le cas du capitaine ayant commandé le peloton d'exécution, qui, s'abritant dans un premier temps derrière le « secret professionnel », finit par témoigner en faveur d'Herduin. Inversement, la défense ne publia pas la lettre d'un représentant de la famille Milan, l'autre fusillé de Fleury, affirmant nettement qu'elle ne souhaitait pas des « débats douloureux [qui] resteraient sans sanction » : « ils n'ont pas plus confiance dans l'action politique que dans la justice militaire pour obtenir le châtement des coupables qui seul importe désormais ».

Marcel Cachin transmet par ailleurs à Berthon une lettre soulignant les liens entre le général Boyer, l'un des responsables de l'exécution et le président de la

12. Archives AB, 29 p. dact., sans date.

République Alexandre Millerand et qui expliquait ainsi l'attitude protectrice de Barthou. L'argumentaire fut repris par l'avocat, notamment dans un article de *L'Avenir*, organe officiel de la Fédération de Vaucluse SFIC¹³. Ainsi, loin de révéler un mouvement spontané et unanime de l'opinion et de révolte de familles, l'affaire Herduin ne s'inséra dans le mouvement de réhabilitation de «fusillés de la Grande Guerre» qu'au terme d'une soigneuse construction médiatique, juridique (sur la question de la diffamation) et factuelle (par le témoignage des témoins), appuyée sur une mobilisation en sous-main des réseaux d'information communistes.

La clientèle communiste, la guerre du Rif et l'Afrique du Nord

Louis Barthou n'avait donc pas tort lorsqu'il renvoyait à André Berthon «la question de savoir si l'on peut, à l'égard du gouvernement, cumuler un mandat et une fonction, et si l'on peut exercer sa fonction d'avocat en même temps que le mandat de député¹⁴». Cette étroite imbrication du politique et du professionnel dans la vie de l'avocat s'institutionnalisa dès 1923 avec la constitution d'un conseil juridique au Parti communiste¹⁵. Elle ne fut guère investie dans la question centrale du combat pacifiste communiste de l'époque qu'était la lutte contre l'Occupation de la Ruhr, dans laquelle Berthon intervint à l'Assemblée surtout, mais caractérisa son engagement, plus proche encore peut-être des priorités de la SFIC, pour contribuer à combattre la répression contre la guerre du Rif. C'est au printemps 1925 qu'Abd el-Krim, qui combattait déjà les autorités espagnoles au Maroc, avait lancé vers le Sud une offensive contre les postes français. Pour faire pièce aux opérations de répression placées à partir de septembre 1925, sous le commandement de Pétain soutenu par des renforts métropolitains et espagnols, la SFIC lança une vaste campagne contre la guerre et un appel à l'insoumission, suivant ainsi la nouvelle ligne de l'IC centrée sur les potentialités révolutionnaires des peuples colonisés¹⁶. André Berthon avait déjà participé aux travaux de la commission parlementaire de l'Algérie, mais, en 1925, cet intérêt pour l'Afrique du Nord rencontra pleinement la demande d'assistance judiciaire du Parti communiste sévèrement

réprimé. C'est bien la SFIC qui, au niveau du secrétariat national, à la demande de diverses sections ou des inculpés eux-mêmes, sollicita le «cher camarade» pour la défense d'une quinzaine au moins d'inculpés, surtout pour excitation de militaires à la désobéissance ou pour intelligence avec l'ennemi. En décembre 1925, on lui transmettait pour avis la lettre d'un gardien de la paix adressée à *L'Humanité* et prenant la défense de Jacques Doriot. Celui-ci était alors à la tête de la section coloniale du parti et était inculpé pour avoir violemment frappé un policier à la sortie d'un meeting contre la guerre du Rif¹⁷.

L'intense activité de défenseur ou de conseil des militants communistes demeura en 1925 et 1926 centrée sur les cas d'antimilitarisme, sans exclusive cependant. Berthon intervint ainsi pour Crémet, Monmousseau ou Suzanne Girault. En 1927, il fut également partie civile dans l'affaire de l'ouvrier communiste Sabatier, abattu par un ingénieur à la porte de l'usine Radio-électrique de Puteaux lors de la grève générale organisée le 12 octobre 1925 contre la guerre du Rif¹⁸. Pendant près d'une dizaine d'années, Berthon mena ainsi d'un même mouvement l'activité judiciaire et parlementaire en commissions ou par interpellations (pour André Marty qui risquait de perdre son immunité parlementaire, pour les autonomistes alsaciens, pour les condamnés indochinois de Yen Bay...). Il ne négligea pas de récupérer sans désintéressement la clientèle communiste pour des affaires de droit commun ce qui, conjointement à son peu de respect pour les instructions du Parti dans plusieurs procès politiques, allait mener à son exclusion¹⁹.

Un temps unis dans le conseil juridique de la SFIC et l'affaire Sabatier, les parcours politiques de Marcel Willard et d'André Berthon allaient donc se disjoindre. C'est Willard, et non Berthon, qui devint l'avocat quasi institutionnel du Parti communiste dans les années 30 et 40. L'intérêt pour l'Afrique du Nord allait quant à lui survivre à la rupture avec le communisme. Berthon avait plaidé pour les syndicalistes marocains et les Tunisiens du

13. Archives AB, 27 juin 21, lettre de?, Saint Brieuc à M. Marcel Cachin, demandant de détruire la lettre, annotation Cachin «communiquer à Berthon». *L'Avenir*, 30 juin 1921, «J'accuse le colonel Bernard et le général Boyer d'être des assassins», lettre ouverte à M. Barthou ministre de la Guerre par A. Berthon, repris sous forme de tract SFIC Seine.

14. Archives AB, *Journal officiel-Chambre des députés*, 24 juin 1921.

15. Archives du PCF, BP du 14-12-1923 et 2 février 1924 (informations transmises par S. Elbaz).

16. Appel à la fraternisation dans *L'Humanité* du 14 mai 1925 et création d'un Comité d'action présidé par Maurice Thorez.

17. Archives AB, octobre 1925-janvier 1926, correspondances concernant les militants Rebert, Balanche, Collignon, Godart, Le Forestier, Lelandais, Bureau, Guillot, Lebertois, Guilleux, Noël, Michel, Giardet. 29 décembre 1925, lettre anonyme d'un gardien du X^e arrondissement (via *L'Humanité*) sur le procès Doriot dénonçant les responsabilités de ses chefs fascistes ou camelots du roi, et annotations sur la défense de Doriot.

18. *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, op. cit. notice Marcel Willard par Michel Dreyfus.

19. Cf. Archives AB, novembre 1925, lettre du secrétaire du rayon d'Angers lui demandant conseil suite à l'accident de sa femme, renversée par une voiture et Archives du Parti communiste, Bureau politique des 6-7 et 7-9-1929 (intervention de Célor: «en ce qui concerne Berthon, c'est une situation qui devient absolument impossible pour le Parti. Il ne se passe pas de semaines, sans que nous recevions des plaintes d'ouvriers contre les escroqueries de Berthon») et 22-01-1932, informations transmises par S. Elbaz.

Destour, et accompagné les rapports étroits mais parfois tumultueux entre le Parti communiste français et l'Étoile nord-africaine dès sa fondation en 1926 par Messali Hadj. Non sans avoir, d'après celui-ci, contribué aux manœuvres de la SFIC pour susciter une organisation nord-africaine rivale en 1927, Berthon avait défendu l'Étoile lors de sa dissolution par Tardieu en 1929. Il s'était donc éloigné de la ligne du Parti communiste, devenu hostile à l'organisation de Messali Hadj. Celui-ci choisit ensuite un autre avocat, spécialisé dans les affaires coloniales, le socialiste Jean Longuet, mais maintient les liens avec Berthon chez qui il rencontra Charles-André Julien en 1936. Après la création du Parti du peuple algérien et l'arrestation en août 1937 de plusieurs dirigeants pour atteinte à la sûreté de l'État, Messali Hadj, emprisonné à Alger, se rapprocha de nouveau d'André Berthon. « qui n'était plus communiste mais socialiste » constata-t-il sans autres commentaires dans ses *Mémoires*, comme avocat et surtout comme intermédiaire chargé de maintenir des liens avec la métropole, notamment pour démentir l'attitude pro-Mussolini du PPA²⁰. Certainement issues d'un dossier plus conséquent, les cinq lettres de prison conservées, envoyées de 1938 à 1940 par Messali Hadj (il avait été brièvement libéré puis de nouveau arrêté à l'automne 1939, et demanda alors à Berthon de l'assister une nouvelle fois) témoignent d'un rapport de confiance et d'amitié réaffirmée²¹. Vos connaissances des affaires islamiques et les nombreux procès que vous avez plaidés dans ce domaine sont un trait d'union entre la France et l'Islam, et une garantie de compréhension réciproque » écrit Messali le 16 avril 1940, évoquant ainsi un aspect moins connu de l'itinéraire politique d'André Berthon. Son anticolonialisme, sa proximité avec les milieux nationalistes nord-africains avaient rencontré à l'aube des années 20 la ligne de la SFIC mais s'en étaient éloignés dès 1929, et demeurèrent une ligne forte de son action en dehors du Parti communiste.

20. Cf. Messali Hadj, *Mémoires*, texte établi par R. de Rochebrune, J.-C. Lattès, 1982 (p. 262 sq sur le procès de 1937) et postface par Ch.-A. Julien, Benjamin Stora, *Messali Hadj (1898-1974)*, Le Sycomore, 1982 sur l'année 1926.

21. Archives AB, 5 lettres manuscrites en français, Maison carrée, 12 décembre 1938; prison militaire d'Alger, 21 novembre et 29 décembre 1939, 16 avril et 2 mai 1940. Cf. aussi CAOM, Gouvernement général de l'Algérie sur l'engagement anticolonialiste d'A. Berthon en 1935-1938 (informations transmises par S. Elbaz) ainsi que, sur ses liens avec Robert-Jean Longuet et l'avocate communiste Léo Wanner, Gilles Candar, « *Maghreb*, une revue franco-marocaine contre le protectorat (1932-1936) », *La Revue des revues*, n° 29, 2001.

Dehors: «j'ai été arrêté le lundi 28 août 1944 à 15h 15 au palais de Justice...»

Un second rôle dans la Passion de Gabriel Péri

Des activités du cabinet Berthon dans les années 30 et 40, les archives conservées ne donnent à saisir qu'un fragment, au travers d'un petit dossier concernant Félix Prual, technicien à la Compagnie Électro-mécanique, arrêté en 1941 et menacé de la peine de mort pour une affaire embrouillée de circulation de papiers d'identité allemands. Pour le reste, on n'en possède que les récits rétrospectifs, rédigés après la mise en cause d'André Berthon par le Parti communiste au sujet de la condamnation de Gabriel Péri.

Le responsable de la rubrique de politique extérieure de *L'Humanité* avait, depuis le pacte germano-soviétique, affirmé des positions qui ne s'alignaient pas toujours sur la ligne officielle sans pour autant remettre en question ses responsabilités à l'intérieur du Parti. Condamné à cinq ans de prison pour propagande communiste, Péri était entré dans la clandestinité, avait été arrêté en mai 1941 et exécuté le 15 décembre comme otage en même temps que Lucien Sampaix. Dès le 23 janvier 1942, *L'Humanité* clandestine, publiant un extrait de la lettre d'adieu de G. Péri réaffirmant sa confiance dans les «lendemain qui chantent», concluait: «c'est ce valeureux militant que l'avocat socialiste André Berthon, agent de la Gestapo, est allé encourager à trahir son Parti et la France; c'est cet homme que le ministre assassin Pucheu a désigné avec Sampaix et tant d'autres martyrs aux coups de l'ennemi». *L'Humanité*, qui appelait à ce que justice soit faite, voyait ses accusations reprises par les organes clandestins de la résistance judiciaire: Berthon était désigné comme l'homme qui avait pénétré dans la cellule de Péri pour lui offrir de sauver sa vie en échange d'une condamnation du communisme. Aux premiers jours de la Libération de Paris, Berthon était ostensiblement arrêté à la sortie du Palais, quelques minutes après la cérémonie solennelle en hommage aux morts des deux guerres et aux résistants magistrats et avocats. Le 15 décembre 1944, alors que Berthon était encore incarcéré à Fresnes, on l'informait que Jacques Duclos l'avait accusé en ces termes lors de l'hommage organisé au Vel' d'Hiv par le PCF: «l'avocat Berthon, qui n'est pas encore fusillé, est allé faire une démarche à la prison auprès de Gabriel Péri, lui demandant de renier tout son passé ainsi que son idéal qui a inspiré toute sa vie. À cela, Gabriel Péri a répondu "non"». Ces quelques phrases n'étaient pas toutefois reprises dans la transcription du discours par *L'Humanité*²².

22. Sur la cérémonie du 28 août 1944, cf. Robert Aron, *Histoire de l'épuration*, Fayard, 1967, t. 1, p. 642 sq. Cf. archives AB, note dactylographiée sur l'intervention de Duclos et presse, notamment *L'Humanité*, 23-1-1942 et 15-12-1944: «Achevons le triomphe de la cause de Péri», discours de J. Duclos: «[...] malgré toutes les manœuvres et les pressions, il est demeuré fidèle à son Parti et à la France.»

Une fois surmontées les conséquences d'une arrestation qu'il affirmait avoir été très brutale, Berthon allait s'employer à se défendre lui-même, dépouillant la presse et les informations disponibles sur le cours de l'épuration, et correspondant avec certains de ses confrères ou soutiens possibles à l'extérieur de la prison. Pour démontrer la diffamation, il s'agissait tout d'abord de présenter un récit précis de la manière dont l'avocat avait été témoin des derniers jours de Gabriel Péri. Berthon affirme être demeuré en « relations amicales et confiantes » avec Gabriel Péri depuis les années 20, l'ayant assisté de son « amitié fraternelle » pendant ses premiers démêlés avec la justice ; apprenant son arrestation, il prend contact, par « sentiment de dévouement », avec maître Python son défenseur et l'avocat général du tribunal d'État, Mr. Delrieu, auquel le lie une origine périgourdine commune. Péri croisé à la Santé, lui demande de venir le voir. Après cette rencontre, Berthon fait jouer au sein de son réseau personnel Pierre Laval et Anatole de Monzie qui tentent, mais trop tard, de faire plier les Allemands. Il affirme n'avoir eu aucun contact avec Pierre Pucheu, ministre de l'Intérieur et n'avoir jamais prévu l'issue fatale qu'il apprend avec « émotion », « indignation » et « peine²³ ». La principale pièce à décharge citée était une lettre de maître Joseph Python, témoin de poids puisqu'il s'agissait de l'avocat de Gabriel Péri et de plusieurs résistants. Arrêté par la Gestapo pour ne pas avoir dénoncé un client qui aurait caché des aviateurs alliés, il était décédé des suites des mauvais traitements subis à Fresnes. André Berthon citait longuement ce courrier qui confirmait l'amitié de Péri et les tentatives pour le sauver. L'a-t-il produit fin 1944 ? Il manque quoi qu'il en soit au dossier documentaire conservé.

La place du communisme dans sa vie passée intervenait sur un double registre dans l'autodéfense de l'avocat : d'une part, il se voulait clair sur sa rupture tout en l'antidatant²⁴ et en demeurant très flou sur ses motivations, et la faisait en quelque sorte entériner par Gabriel Péri lui-même en une formulation ambiguë : « Je lui précisais ma position vis-à-vis de son parti. Je tiens à affirmer la noblesse de ses dernières paroles m'indiquant que de toutes ses forces, il tenterait d'éviter des représailles dans les heures difficiles de l'avenir que nous prévoyions ensemble ». D'autre part, il proposait de sa propre activité professionnelle depuis 1931 un long récit largement axé sur les services rendus dans l'exercice de son « devoir d'avocat », aux communistes d'abord (énumérant

les exemples de procès gagnés et de grâces obtenues), ainsi qu'à tous ceux qui avaient été menacés par les « lois d'exception du gouvernement de Vichy » : Juifs, réfugiés espagnols, socialistes, maires résistants, etc. Érigeant en juge le Parti communiste et mettant « à sa disposition » les preuves de la « rectitude de [son] action et du mobile de [ses] démarches », André Berthon se faisait le défenseur de Péri, « pure figure exempte de toute compromission », et ne citait que par « on-dit » les démarches des « anciens amis » du fusillé. En mentionnant Camille Fégy, il pouvait rejeter enfin la responsabilité sur un autre « ex » du Parti, version qui fut celle que présenta en novembre 1944 Louis Aragon, en un portrait charge de l'ancien rédacteur à *L'Humanité*, présenté comme voleur, trotskiste, exclu en 1931 puis passé aux ordres de Doriot en 1936²⁵.

Ami de Laval, conseiller municipal du Paris occupé

André Berthon s'adressait certes au PCF pour avoir saisi que la punition des traîtres pouvait être une menace très réelle, peut-être pas assez d'ailleurs, car il citait imprudemment parmi ses recours en faveur de G. Péri un collaborateur notoire, Marcel Capron. Client de maître Berthon comme maire d'Alfortville, il était membre du groupe des communistes en rupture de ban rassemblés par Gitton, lui-même exécuté par les communistes en 1941. Il savait surtout que l'influence communiste pesait lourd dans une mise en accusation nettement plus périlleuse que l'implication possible dans l'affaire Péri, dont les conséquences judiciaires ne pouvaient être bien concrètes. Si Berthon était emprisonné, c'était bien dans la logique de la première vague de l'épuration politique et administrative. Il devait se défendre de la triple accusation d'appartenance au PPF (la plus aisément démentie), de proximité avec Pierre Laval et d'entrée dans une administration collaboratrice, pouvant entrer dans une mise en cause pour intelligence avec l'ennemi.

Le récit du parcours politique de l'ancien député de la Seine est alors, lui aussi, profondément marqué à posteriori par l'affaire Péri et l'emprisonnement de 1944. André Berthon pouvait se targuer de ne pas avoir combattu les

23. Cf. *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, notice Camille Fégy (Nicole Racine) et Louis Aragon, « Les soutiers de la gloire. La passion de Gabriel Péri », *Carrefour*, 25 novembre 1944. Henri Barbé, ancien secrétaire du Parti, membre du PPF jusqu'en 1939 puis proche du RNP de Déat et qui avait joué un rôle dans la condamnation du terrorisme par Marcel Cachin en 1940, semble avoir été mis en cause plus tardivement dans l'affaire Péri, de même que Maurice Laporte, ancien des JC comme Fégy. Sur les interprétations de l'arrestation et de la mort de Péri, cf. notamment Stéphane Courtois, *Le PCF dans la guerre*, Ramsay, 1980 ; Philippe Robrieux, *Histoire intérieure du Parti communiste français*, Paris, Fayard, 1984, tome IV, p.447, biographie de Péri, et Gilles Lévy, *Drames et secrets de la Résistance*, Presses de la Cité, 1984, chap.7, « Qui a livré à la police française Gabriel Péri ? » et *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, op. cit., notice G. Péri (Cl. Penneret).

23. Pour tous le paragraphe *infra*, Archives AB, « Note concernant l'affaire Péri », op. cit. et « Mémoire déposé par Monsieur André Berthon... » op. cit.

24. Il est vrai ses difficultés avec le Parti communiste semblaient connues dès 1931, cf. Jacques Girault in D. Peschanski (dir.), *Marcel Cachin. Carnets 1921-1933*, CNRS Éditions, 1998, p. 551 (janvier 1931).

communistes dans les quinze années précédant son arrestation, et même de leur avoir rendu quelques services au Palais. Dans les années 30, il était resté en effet proche de la gauche non communiste, par l'anticolonialisme ou par ses rapprochements successifs avec le Parti d'unité prolétarienne, puis le Parti socialiste unifié. En 1932, il avait renoncé à se présenter aux législatives. En 1936, son échec électoral en face d'André Marty, qui avait été son client comme mutin de la mer Noire, n'en n'avait pas fait pas un acteur particulièrement engagé de l'anticommunisme. Avocat parisien et notable régional, le vice-président du conseil général du Var avait su mettre à profit ses liens personnels avec Jacques Sadoul et s'était distingué davantage dans la dénonciation de l'hégémonie de la SFIO que dans la lutte contre le PCF, mais il ne mettait pas en avant dans son plaidoyer *pro domo* cet enracinement provençal²⁶. C'est dans une rationalité professionnelle d'abord, celle de son activité à la Cour, politique aussi, non pas au sens idéologique mais au sens où la politique se tisse d'amitiés et de services rendus, que l'avocat replaçait ses liens devenus périlleux avec Pierre Laval: «je connais Pierre Laval depuis 35 ans. [...] Séparé de lui politiquement, j'ai continué à le voir chaque fois que j'avais besoin de lui parler en qualité de maire d'Aubervilliers (j'étais et je suis encore l'avocat de la commune d'Aubervilliers), ou chaque fois que j'avais à solliciter son appui pour faire gracier un condamné politique. Je tiens à préciser que je ne l'ai jamais vu en dehors de son cabinet ministériel». A. Berthon se situait ainsi dans le rôle d'intermédiaire privilégié, sans solution de continuité sous l'Occupation et jusqu'à la mi-août 1944. Il affirmait avoir obtenu de Laval la libération de nombreuses personnes parmi lesquelles André Marie, Bracke-Desrousseaux, maîtres Viénot et Python, et avoir informé le premier Laval du massacre d'Oradour sur Glane²⁷.

André Berthon devait encore se justifier d'avoir accepté sa nomination comme conseiller municipal de Paris par le ministère de l'Intérieur, avec l'accord nécessaire des autorités d'Occupation²⁸. Après l'échec de 1936, c'est en effet en septembre 1943 que Berthon coupé de ses bases méridionales était revenu sur la scène parisienne. Deux arguments étaient longuement développés dans son «mémoire» de défense: les services rendus à la population, et le caractère non

26. Cf. Jacques Girault, *Le Var rouge et le socialisme de la fin de la Première Guerre mondiale au milieu des années 1930*, Presses universitaires de la Sorbonne, 1995.

27. «Mémoire déposé par Monsieur André Berthon...» *op. cit.* Cf. Jean-Paul Cointet, *op. cit.*, p. 530, sur le souhait qu'avait eu Laval de faire citer André Berthon comme témoin à son procès.

28. Cf. Philippe Nivet, *Le Conseil municipal de Paris de 1944 à 1977*, Publications de la Sorbonne, 1994: suspendu en décembre 1940 et réorganisé en octobre 1941, une partie des conseillers étant maintenue en fonction, le Conseil fut dissous en octobre 1944.

politique de «l'administration» municipale. L'ancien député mettait l'accent sur ses activités sociales et sanitaires (oubliant de mentionner qu'il avait été en 1944 membre de la 4^e commission, qui s'occupait notamment des théâtres, de l'enseignement, des biens culturels). Il s'appuyait sur le préfet Bouffet (lui-même nommé par l'administration Laval en 1942), qui lui envoya en décembre 1944 une lettre de soutien présentant son choix comme celui d'une «personnalité connaissant les divers milieux locaux», et justifiait ainsi l'action du conseil municipal: «il s'agissait au milieu des pires difficultés – et non sans risques souvent, de faire vivre Paris et, à cet effet, de tenir l'hôtel de ville à l'écart de tout ce qui n'était pas strictement administratif et strictement français: tâche combien délicate et combien rude, celle d'assurer ainsi la continuité administrative indispensable». Enfin, André Berthon se définissait comme membre du «groupe socialiste et syndicaliste», entré au Conseil avec l'accord du Parti socialiste et de la Ligue des Droits de l'Homme «au moment où la défaite allemande ne faisait plus de doute», et s'indignait d'avoir été arrêté «à peu près seul», désignant à ses accusateurs les opinions politiques d'autres conseillers municipaux, «hommes du 6 février» portant la francisque²⁹. Cette défense pouvait porter ses fruits, et, en effet, A. Berthon ne fut ni condamné, ni radié du barreau, mais devint inéligible, comme la majorité des conseillers municipaux et départementaux de Vichy.

«Ayant rompu complètement avec les communistes, il se consacra au barreau, acceptant toutefois d'être désigné comme conseiller municipal de 1943 à 1944», conclut sur la vie d'André Berthon le *Dictionnaire des parlementaires* (1962), faisant écho, par la réticence du terme «désigné», à l'image proposée par l'avocat lui-même de ces années d'Occupation, et peut-être à l'image qu'il souhaitait donner, vingt ans plus tard, de son rapport au communisme. Par la suite en effet, André Berthon allait encore revisiter son passé militant. Son témoignage sur Gabriel Péri incarcéré, cité par Gilles Lévy, offre une version de cette rencontre qui contredit celle qu'il avançait pour sa défense en 1944: «Péri se considérait en état de rupture politique avec le PC et me l'a formellement

29. Archives AB, lettre de R. Bouffet envoyée à la demande de Berthon, 23-12-1944. Cf. Peter Novick *L'épuration française 1944-1949*, Balland, 1985 (1^{re} ed. américaine 1968) et R. Aron, *op. cit.*, qui mentionne que R. Bouffet et quatre conseillers avaient été arrêtés dès l'insurrection à la demande de Marcel Willard, secrétaire général provisoire à la Justice. L'un d'entre eux, Maurice Levillain, partagea la cellule de Robert Brasillach, cf. Alice Kaplan, *Intelligence avec l'ennemi. Le procès Brasillach*, Gallimard, 2001.

déclaré³⁰». Dans les années 50 et 60, Berthon se rapprocha d'un milieu nettement anticommuniste, fédéré par Paul Faure. Les papiers conservés ne concernent pas cette période. Il reste que leur lecture, et notamment celle des mémoires d'autodéfense que l'avocat rédigea en 1944, éclaire singulièrement la plasticité de son engagement et de l'usage qu'il fit de sa séparation d'avec le Parti communiste. Avocat d'un parti durement réprimé, menacé dans son existence même, et qui avait un besoin vital de défenseurs républicains pour ne pas sombrer dans la clandestinité pure et simple, Berthon fut député communiste au moment où la ligne révolutionnaire fut peut-être la plus dure³¹. Croyait-il pouvoir gérer au mieux une éventuelle prise du pouvoir révolutionnaire et l'instauration en France d'un régime soviétique dont les principes s'opposaient absolument à ses pratiques politiques? Profitait-il d'abord d'une opportune et rentable rencontre entre ses intérêts politiques et professionnels, que soulignait dès 1921 Louis Barthou, suivi par beaucoup d'autres, et qui trouva à se développer avec l'antimilitarisme et l'anticolonialisme? Jouait-il de sa double marginalité, qui fit beaucoup pour sa notoriété, au Barreau et à la Chambre comme communiste, au Parti comme avocat et député? On connaît la diversité des modes d'entrée en communisme; celui-ci ne doit visiblement rien ni à une histoire personnelle d'émancipation sociale, ni à la fascination du modèle soviétique. Il se rapproche de «l'adhésion politique» (qu'Annie Kriegel voyait d'ailleurs concerner la solide plèbe républicaine des provinces françaises plutôt que la bourgeoisie parisienne), qui s'opposait à l'adhésion existentielle comme à la conversion intellectuelle et ne pouvait que susciter la méfiance d'un parti en lutte contre son «hétérogénéité initiale³²».

Certes, l'itinéraire d'André Berthon demeure singulier à plus d'un titre, mais l'usage qu'il fit de son passé communiste, tout particulièrement pendant l'Occupation et à la Libération, porte à réfléchir sur le processus de désengagement de ceux qui, dans les années 20, avaient vu en la SFIC d'abord un parti politique avant d'y suivre une cause, surtout quand il s'agissait d'être de la République des notables. Ils avaient dû tout au long de leur vie militante s'accommoder d'un hiatus entre leurs pratiques amicales, sociales, politiques parlementaires pour certains, et le modèle rigide que leur proposaient les directions parisiennes et moscovites du Parti. Habités à un rapport ambigu

fait d'intérêt et de méfiance réciproques, avec l'autorité qu'ils avaient choisie en entrant au Parti, entraînés à l'autojustification et à l'autocritique, ces militants pouvaient percevoir leur exclusion non comme une rupture existentielle, mais comme une issue attendue, un changement de degré et non de nature dans un engagement de gauche. Rien n'empêchait ces «ex» d'avoir leur propre stratégie, qui n'était pas nécessairement celle d'une haine sans nuances, de même que le PC avait su très tôt faire bon usage des exclusions et choisir les traîtres dont il exposait le passé au pilori. C'est ce qui arriva à André Berthon en 1944, douze années après son exclusion. Sous l'Occupation en effet, les cartes avaient été rebattues, et l'on sait les choix très divers que firent les anciens communistes. Certains furent poussés vers la collaboration par la logique passionnée de leur retournement anticommuniste. Lue au travers du prisme de ces archives survivantes, l'histoire du désengagement d'André Berthon offre une autre lecture de la manière dont l'ancien député mena sa barque entre 1940 et 1944, puis tenta de la redresser à la Libération. Tout se passe comme si son rapport particulier au politique, élaboré avant 1920 et adapté au compagnonnage avec la SFIC, lui avait donné, comme à d'autres sans doute, une manière d'entraînement aux «accommodements», au «penser double», aux reconstitutions brouillées justifiant le passé, aux rapports ambivalents entre les postures politiques et les «liens choisis» des réseaux amicaux ou professionnels, qui permettent de penser bien des itinéraires des années sombres³³.

Sophie Cœuré

30. Gilles Lévy, *op. cit.*, sans précision sur la date et les modalités du témoignage.

31. Cf. Jean-Jacques Becker, *Le Parti communiste veut-il prendre le pouvoir? La stratégie du PCF de 1930 à nos jours*, Paris, Seuil, 1981. Sur la peur et la répression de la subversion, cf. Frédéric Monier, *Le complexe de la République. Stratégies du secret de Boulanger à la Cagoule*, La Découverte, 1998.

32. Annie Kriegel (avec Guillaume Bourgeois), *Les communistes français*, Seuil, 1968.

33. En écho aux analyses de Philippe Burrin (*in La France à l'heure allemande, 1940-1944*, Le Seuil, 1995); Pierre Laborie (*in Les Français des années sombres*, Desclée de Brouwer, 2001); Marc-Olivier Baruch (*in Vers l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Fayard, 1997).